



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 17142

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le mécontentement de la communauté scientifique à l'annonce des restrictions budgétaires et des gels de crédits décidés par le Gouvernement. A titre d'exemple, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a vu sa dotation publique hors masse salariale tomber de 411,8 millions d'euros en 2002 à 340,5 millions d'euros en 2003, soit une chute de 17,3 %, à quoi s'ajoute une annulation de crédit de paiement de 38 128 090 euros. Les autres organismes ne sont pas mieux lotis : au total, le décret n° 2003-226 du 14 mars 2003 ampute le budget de la recherche de 117 873 587 euros. Cette diminution de 9,4 % aura des répercussions importantes sur le secteur. En effet, le fonctionnement d'un organisme de recherche comporte une part très importante de charges fixes ; une réduction de financement - même modeste - se répercute d'emblée sur la part variable, celle qui est directement liée à l'activité quotidienne des chercheurs. Le choix du Gouvernement de réaliser des économies sur les crédits scientifiques est lourd de conséquences. Il porte une atteinte grave aux programmes de recherche en cours et à la compétitivité des équipes, il affecte le potentiel d'innovation, la formation de haut niveau des jeunes scientifiques et l'attractivité des professions de ce secteur. Enfin, les conséquences sur de nombreux secteurs industriels, auquel le Gouvernement dit pourtant être très attaché, risquent d'être dramatiques. La recherche est une priorité nationale à forte valeur ajoutée dont le retour sur investissement se fait sur le long terme. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour rétablir les crédits en faveur de la recherche et de l'innovation.

Texte de la réponse

Afin de mettre un terme à l'aggravation des déficits publics accumulés par les précédents gouvernements, il a été décidé de procéder à des annulations de crédits sur l'ensemble du budget de l'Etat hors ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense. L'annulation des crédits publics de rémunération, de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des établissements publics de recherche qui a été décidée par le Gouvernement, est de 2,1 % de leur budget global. Pour ce qui concerne le plus grand de ces établissements, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la réduction effective de l'ensemble des crédits publics de fonctionnement et d'investissement représente une fraction de 9,3 % des crédits publics hors masse salariale figurant dans le budget 2003 du centre voté par son conseil d'administration en décembre 2002. Les réserves de précaution qui portaient sur un taux de 30 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement, avant annulation, constituaient une simple procédure de régulation du rythme de consommation des crédits et ne sauraient être confondues avec une perte de ressources. De fait, le Premier ministre a fait part de sa décision de libérer de manière anticipée pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) le montant des crédits ayant fait l'objet d'une mise en réserve temporaire au-delà du montant des crédits déjà annulés. Cette décision positive pour la recherche française permet de limiter l'impact des mesures nécessaires que le Gouvernement est conduit à prendre pour restaurer l'équilibre des finances publiques dans un contexte économique difficile. S'agissant du rétablissement de ces crédits, il appartiendra au Parlement de se prononcer sur les arbitrages gouvernementaux que présentera le PLF 2004. En préparation de ces décisions la ministre

déléguée s'emploiera à faire valoir les besoins propres de la recherche publique afin de lui permettre de s'inscrire pleinement dans les ambitions du Gouvernement pour ce secteur d'activité essentiel au regard de l'avenir de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17142

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3117

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4596